

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 31 août 2007

CP 07/08-33

FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION ECONOMIQUE ETUDES ECONOMIQUES D'ANALYSE ET DE FAISABILITE INDUSTRIELLE

Commune d'implantation	Maîtrise d'ouvrage	Projet concerné
CASTELSARRASIN	SCMC (société de construction métallique de Castelsarrasin)	Réalisation d'une étude

Par délibérations en date des 22, 23 janvier et 14 octobre 1987, 20 juin 1988, 9 mars et 19 décembre 1989, 18 juin 1990, 15 janvier et 18 juin 1991, notre Assemblée a modifié le Fonds Départemental d'Intervention Economique et approuvé l'arrêté en portant règlement.

Les modalités d'octroi des aides relatives à la réalisation d'études économiques de faisabilité industrielle sont définies aux articles 83 à 85 de l'arrêté précité.

Ces articles stipulent que le Conseil Général peut apporter une aide financière aux personnes morales de droit public qui engagent la réalisation d'études économiques prospectives ou analytiques de portée générale ou liées à la faisabilité de projets particuliers.

Le dossier susceptible de donner lieu à une aide du département au titre du Fonds Départemental d'Intervention Economique a été soumis à un Comité Technique qui s'est réuni le 10 juillet 2007 pour étudier, entre autre la demande formulée par la Communauté de Communes de Castelsarrasin-Moissac pour une étude préopérationnelle de la Z.A.C. de Fleury à Moissac.

REALISATION D'UNE ETUDE POUR LA SOCIETE DE CONSTRUCTION METALLIQUE DE CASTELSARRASIN (SCMC)

► LES RAISONS

La société de constructions métalliques de Castelsarrasin, SCMC a été créée en 1987 par des salariés licenciés lors de la liquidation de l'entreprise de construction métalliques DANTIN.

Elle a pour activité la fabrication et la pose de charpentes métalliques liées à des constructions de bâtiments et hangars.

Sa clientèle se compose pour moitié d'industriels et de donneurs d'ordres publics (communes, SEM...).

La société SCMC connaît des difficultés liées à des problèmes de gestion et à une insuffisance de capital propre.

L'entreprise emploie 15 salariés permanents auxquels il faut ajouter environ cinq emplois indirects chez les sous traitants locaux.

► LE PROJET ET LES OBJECTIFS

Afin de redonner de l'oxygène à la société et qu'elle poursuive son activité, la commune de Castelsarrasin a délibéré le 15 décembre 2006 pour le rachat du crédit bail immobilier de 400 000 € (sans cette intervention l'entreprise risquait le dépôt de bilan).

Parallèlement, il serait souhaitable que l'entreprise trouve des fonds propres supplémentaires auprès de nouveaux associés ou de sociétés de capital risques.

Une meilleure situation de l'entreprise ne serait possible que si elle s'engageait à apporter des solutions rapides aux causes de ses difficultés.

Une étude préalable à toute sollicitation extérieure s'avère indispensable compte tenu de la situation très critique de l'entreprise.

L'étude GEODE réalisée par la Banque de France permettra de détecter les points faibles de la société d'un point de vu financier et organisationnel et d'y remédier.

► LE COUT DE L'ETUDE

Le coût de l'opération s'élève à **4 500 € HT**.

► PLAN DE FINANCEMENT

Conseil Général (sollicité)	4 500,00 €
TOTAL	4 500,00 €

Dans la mesure où l'entreprise est en difficulté et que la demande d'audit émane des collectivités, le Conseil Général prend la totalité du coût à sa charge. La commune de Castelsarrasin a, quant à elle, racheté le crédit bail afin de soulager la société SCMC.

Après examen de la demande, le Comité Technique du F.D.I.E. considère :

- que cette étude doit permettre de mieux définir la structure financière de cette entreprise très fragile dans le secteur du bâtiment,
- que la réalisation de cette dernière conditionne l'intervention de la commune de Castelsarrasin en matière de rachat du crédit,
- propose d'accorder une subvention d'un montant de **4 500 €** à la société de construction métallique de CASTELSARRASIN (SCMC) pour la réalisation d'une étude.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi :

- D'une subvention de **4 500 €** à la société de construction métallique de CASTELSARRASIN (SCMC).

Je vous précise que cette subvention sera éventuellement prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Départemental article 6171, sous-fonction 91.

Autorisation de programme 2007	280 000,00 €
Engagé à ce jour	260 269,00 €
Engagement à la commission permanente de ce jour	4 500,00 €
Disponible	15 231,00 €

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 31 août 2007

CP 07/08-33

**FONDS DEPARTEMENTAL D'INTERVENTION ECONOMIQUE
ETUDES ECONOMIQUES D'ANALYSE ET DE FAISABILITE
INDUSTRIELLE**

Commune d'implantation	Maîtrise d'ouvrage	Projet concerné
CASTELSARRASIN	SCMC (société de construction métallique de Castelsarrasin)	Réalisation d'une étude

**DECISION de la
COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis du Comité technique du Fonds départemental d'intervention économique réuni le 10 juillet 2007,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la société de construction métallique de Castelsarrasin (SCMC) une subvention de 4 500 € pour la réalisation d'une étude destinée à mieux définir la structure financière de cette entreprise ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 6171, sous-fonction 91 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,